

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 2 mai 2016 à 19 h au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges à Montréal, sous la présidence de monsieur le maire Russell Copeman, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;  
Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;  
Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;  
Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;  
Jeremy Searle, conseiller du district de Loyola.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;  
Sylvia-Anne Duplantie, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;  
Sonia Gaudreault, directrice des sports, loisirs, culture et du développement social;  
Pierre Boutin, directeur des travaux publics;  
Hélène Brousseau, chef de division – ressources financières et matérielles;  
Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement.

---

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, monsieur le maire de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

---

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h 05.

## **RÉSOLUTION CA16 170113**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 mai 2016 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, en ajoutant le dossier suivant :

12.01 - Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la *Charte de la Ville de Montréal*, que l'arrondissement prenne en charge la fourniture de certains services pour la coordination et la réalisation des travaux sur des rues du réseau routier artériel qui, avant le 1er janvier 2015, étaient comprises dans le réseau routier local, et ce dans le cadre de son Programme de réfection routière 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02



---

## RÉSOLUTION CA16 170114

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

---

### PÉRIODE DE COMMENTAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

- Russel Copeman

Souligne avoir participé à une conférence de presse relative au programme de réfection routière 2016, annonçant entre autres la réfection de 145 tronçons de rues, représentant plus ou moins 10 % de l'arrondissement, et un investissement historique d'environ 21 M\$.

Indique que le surplus de l'arrondissement pour 2015 est de l'ordre de 7,3 M\$, ce qui est un montant exceptionnel dû à une multiplication de facteurs, et ce, malgré la baisse de la taxe locale.

Mentionne qu'un propriétaire d'établissement de la rue Sherbrooke poursuit M. McQueen en justice, conflit qu'il considère contreproductif pour les payeurs de taxes, et déplore la publicité gratuite reçue par cet établissement dans le cadre des dites procédures.
- Magda Popeanu

Annonce que lors du conseil municipal de mars 2016, un budget a été voté pour la réfection du chemin de la Côte-Saint-Catherine, entre le chemin de la Côte-des-Neiges et l'avenue de Westbury et qu'à cet effet, la motion déposée par Projet Montréal et adoptée en octobre 2015 afin que les grands travaux de reconstruction ne se fassent pas à l'identique, sera appliquée. Demande à M. Perez que les mesures d'apaisement de la circulation soient appliquées dans ce secteur de réfection.

Considère que l'arrondissement accuse un retard important d'application des mesures d'apaisement autour des écoles, notamment quant au marquage au sol.

Exprime ses inquiétudes quant à l'état des immeubles de la Ville et demande au maire de déposer les rapports de vétusté et plan d'entretien de ceux-ci.
- Jeremy Searle

Appuie les propos du maire quant à la poursuite entreprise par un propriétaire d'établissement contre M. McQueen et déplore cette tentative d'empêcher la liberté d'expression.

Souligne qu'il travaille de concert avec M. McQueen afin que la STM et la Ville aménagent une voie d'autobus réservée sur le boulevard Décarie.

Remercie Mme Lemay, MM. Gendron et Plante pour leur travail dans les démarches d'installation de tables d'échec dans son district.



S'excuse auprès des personnes qu'il a offensé de manière non intentionnelle lors du dernier conseil d'arrondissement, par ses propos relatifs à la communauté juive et précise qu'il n'est aucunement antisémite. Il souhaite que la communauté Chabad NDG continue ses opérations à son emplacement actuel et condamne tout acte d'antisémitisme. Finalement, il déplore que ses commentaires soient interprétés hors contexte, puisque son opposition au PP-87 ne visait rien d'autre que le projet.

- Marvin Rotrand

Souligne la retraite récente de M. Noël Alexander, ex-président de l'Association Jamaïcaine de Montréal, ainsi que certains de ses accomplissements, et souhaite la bienvenue au nouveau président, M. Michael Smith.

Réitère le problème de la sous-représentation des minorités visibles chez les élus municipaux, informe qu'un groupe de travail a été créé avec différents groupes ethniques, ce qui devrait mener à des développements.

Invite tout intéressé à participer à une rencontre le 10 mai à 13 heures au Centre Saint-Pierre, afin de trouver des solutions pour impliquer plus de citoyens dans la vie municipale.

Mentionne qu'au programme de réfection routière déjà annoncé par le maire, il faut ajouter un projet de réfection de la rue de la Savane, entre la rue Jean-Talon et le boulevard Décarie.

Remercie M. Plante et les services municipaux d'avoir rencontré les représentants du Centre communautaire Mountain Sights, de la CSDM et lui-même, afin de trouver une solution aux inquiétudes des parents de voir leurs enfants traverser des routes en réfection.

Considère que la poursuite contre M. McQueen est excessive et qu'aucun de ses propos n'était diffamatoire.

- Peter McQueen

Souligne que Projet Montréal est également intéressé au défi d'inclure plus de candidats de minorités visibles.

Indique avoir participé à la corvée de nettoyage de la piste cyclable du boulevard De Maisonneuve et invite tout intéressé à participer à la réunion de l'Association de piétons et cyclistes de NDG le 5 mai à 19 heures à l'église Wesley United.

Remercie les services pour le repavage des routes, lequel est précieux aux cyclistes.

Souligne avoir participé à la corvée de nettoyage de la falaise Saint-Jacques, laquelle était quelque peu dangereuse, et demande aux services de voir à la possibilité d'en parler à M. Ménard, chargé des grands parcs, et d'ouvrir une entrée par l'arrondissement.

Souligne la présence de citoyens en lien avec une pétition visant la sécurité dans le secteur de Saint-Raymond et les invite à participer à une rencontre du Comité de bon voisinage Turcot, le 16 mai 2016 à 19 h au Centre communautaire Saint-Raymond.

Rappelle la tenue de l'évènement *Porchfest* dans le quartier NDG et invite tous les citoyens à y participer.

- Lionel Perez

Remercie le maire de l'avoir invité à participer à la conférence de presse relative aux programmes de réfection routière 2016.

Souligne vouloir rencontrer des groupes de citoyens afin de parler de manière informelle des enjeux, souhaits, améliorations, et qu'il en a déjà rencontré un du secteur Glenmount.

Demande aux services que tout le secteur Glenmount ait une limite de vitesse de 30 km/h puisqu'il est enclavé, résidentiel et comporte une école.



Annonce un tête-à-tête d'ici la fin du mois de juin 2016 avec les résidents de son district.

Quant aux propos de Mme Popeanu relatifs au chantier du chemin de la Côte-Sainte-Catherine, pour lequel il est le porteur politique, il précise qu'il ne s'est jamais engagé à ce qu'il y ait des améliorations géométriques. En ce qui a trait à la motion présentée par l'opposition, il a plutôt mentionné que lors des prochaines planifications, la possibilité de bonifier les travaux serait examinée et, que si la bonification n'était pas possible, elle devrait être justifiée. Il ajoute que cette phase de bonification est prévue pour 2017 et 2018, et non 2016, tel qu'indiqué dans la motion.

Invite les citoyens à assister à une cérémonie de commémoration de l'Holocauste, le mercredi 4 mai 2016 à 11 heures à l'Hôtel de Ville.

## PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Au cours de cette période, les personnes suivantes se sont adressées au conseil sur les sujets mentionnés plus bas :

- Ruby Fillion                      Demande qu'un suivi soit assuré quant à une requête du 15 juillet 2014 pour une vignette de stationnement.
  - *M. Copeman indique que la citoyenne aurait dû obtenir une réponse claire de la part des services de la Ville et s'engage à ce qu'un suivi soit fait.*
  
- Merle Reisler                    Demande que des mesures soient prises afin de rendre le coin nord-ouest de l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges et de la rue Mackenzie plus sécuritaire, et suggère l'installation d'un feu de circulation.
  - *M. Perez indique qu'un suivi sera effectué auprès des services afin d'analyser la situation et appliquer les mesures appropriées, le cas échéant.*
  
- Leonard Ayoub                 Demande que des mesures soient prises afin de rendre le coin nord-ouest de l'intersection du chemin de la Côte-Sainte-Catherine et de l'avenue Déom plus sécuritaire.
  - *M. Popeanu indique qu'un suivi sera effectué auprès des services afin d'analyser la situation et trouver les solutions appropriées, le cas échéant.*
  
- Ghislaine Laliberté            Demande qu'un abribus soit installé du côté ouest en direction sud de l'intersection de l'avenue Ridgewood et du chemin de la Côte-des-Neiges.
  - *M. Rotrand précise que la STM est en négociation avec un fournisseur afin de remplacer les abribus actuels et d'en ajouter. En conséquence, il fera une demande afin de voir s'il est possible d'installer un abribus à cet arrêt.*
  
- Jacques Tremblay              **Dépose une pétition** concernant le stationnement sur l'avenue Connaught entre les rues Sherbrooke et Portland et demande que la réglementation du secteur soit modifiée afin d'augmenter la période de temps de stationnement permise.
  - *M. Copeman invite le citoyen à être patient quant à sa requête. Il ajoute que celle-ci est sous analyse par les services et qu'un suivi devrait être fourni dans quelques semaines.*
  - *M. Searle indique avoir déjà soumis la demande aux services afin d'enlever la restriction de soixante minutes de stationnement, qu'il n'estime pas nécessaire, et que la demande sera réitérée.*



- Fatyma El Aroussi

À titre de locataire dans le quartier Côte-des-Neiges, relate un besoin urgent de prévenir et corriger les problèmes d'insalubrité, notamment par le biais d'inspections additionnelles, et demande si des allocations à cet égard ont été prévues.

  - *M. Copeman indique que l'arrondissement finance déjà, à même son surplus annuel, 2 postes d'inspecteurs supplémentaires, mais qu'il est trop tôt pour confirmer si ceux-ci seront maintenus en 2017. Il précise que des efforts ont été déployés afin d'augmenter l'efficacité des inspections, ainsi qu'en réduire les délais, et qu'il y a une nette amélioration depuis les six derniers mois.*
  
- Jill Prescesky

En lien avec une pétition à être déposée pour l'amélioration de l'environnement urbain de Saint-Raymond, demande de prioriser cette requête visant la sécurité et la santé publique, et demande quel sera le délai pour présenter un plan public visant le trajet du métro Vendôme à la nouvelle école Saint-Raymond.

  - *M. Copeman précise que la demande de verdissement et d'amélioration de la sécurité publique est sous analyse. Il ajoute être en attente d'une opportunité pour faire les travaux requis, dans la mesure où il est nécessaire de fermer l'autoroute Décarie.*
  - *M. Searle rappelle la mort d'une jeune femme dans le secteur de Villa-Maria, suite au lancer d'un morceau de béton ayant atterri sur sa voiture, et indique qu'il a tenté d'obtenir du MTQ des clôtures plus élevées autour des autoroutes, mais sans succès. Il est d'avis que l'autoroute Décarie devrait être fermée afin de procéder aux travaux requis.*
  - *M. McQueen indique que les saillies de trottoirs à la nouvelle école au coin du chemin Upper Lachine et de l'avenue d'Oxford seront installées à l'été 2016 et qu'il insistera pour faire repaver le chemin Upper Lachine en 2017 et y faire aménager une piste cyclable.*
  
- Michael Shafter

Soulève la nécessité d'augmenter le nombre de logements sociaux, et suggère le retrait du signe de protection au théâtre Snowdon afin que le bâtiment puisse être vendu, démoli et reconstruit à des fins de logements. D'autre part, indique que la signature d'une entente pour l'avancement du projet de développement sur la propriété de Blue Bonnets serait bienvenue.

  - *M. Copeman indique qu'il n'est pas prêt à recommander la démolition du théâtre Snowdon, lequel bénéficie d'un certain niveau de protection patrimoniale.*
  - *M. Rotrand clarifie que l'architecture de la façade du théâtre Snowdon est une forme d'art déco, que beaucoup de citoyens souhaitent la conserver et qu'à ce stade-ci, il n'en suggère pas la démolition. Quant au projet de l'hippodrome sur le terrain de Blue Bonnets, il rappelle un retard important au niveau de l'avancement, et qu'il devrait y avoir des développements au courant des prochains mois.*
  
- Ghyslaine Bonhomme

Demande si les prolongations accordées aux propriétaires de bâtiments, afin d'effectuer les travaux requis pour la santé et la sécurité des locataires, ne vont pas à l'encontre de l'efficacité du système.

  - *M. Copeman précise que les prolongations devraient être l'exception et non la règle, mais qu'il arrive que la Ville en accorde si elle est convaincue que le propriétaire est de bonne foi et veut procéder aux améliorations nécessaires.*
  
- Brenda Bowers

En lien avec sa requête d'il y a un an relative à l'insalubrité de son appartement, indique qu'aucun suivi n'a été fourni suite à la visite des services de la Ville et que ses enfants souffrent de problème de santé liés à la moisissure. Demande s'il y aura une hausse des investissements de la Ville pour les inspections dans le prochain budget.

  - *M. Copeman indique qu'il est inacceptable que la citoyenne n'ait eu aucune nouvelle et qu'un suivi lui sera fourni sous peu. Il précise que le budget de 2017 n'est pas encore préparé, et qu'en conséquence, il ne peut pas lui fournir de réponse à cet égard.*



- Ramtin Abadian

**Dépose trois photographies** de la terrasse du Café Mercanti, sis au 6128, avenue de Monkland, au coin de l'avenue Beaconsfield, et demande que des vérifications soient effectuées quant à sa conformité.

  - *M. McQueen indique qu'il ira sur place afin de constater les propos du citoyen, qu'une réglementation récente régit les terrasses et que la conformité de celles-ci est vérifiée dans l'arrondissement.*
  - *M. Searle soulève qu'à moins d'un changement dans la réglementation, les commerces qui servent de la nourriture auraient droit à une terrasse d'une douzaine de places.*
  - *M. Copeman réitère que la demande du citoyen sera analysée et qu'un suivi lui sera fourni.*
  
- Remo Sabelli

**Dépose des photos et une plainte** contre les propriétaires des édifices à logements sis aux 5363 à 5385, avenue Randall, lesquels ne respecteraient pas les règlements relatifs aux bacs de recyclage et conteneurs à poubelles. Soulève le problème des voitures qui stationnent devant une bouche d'incendie de ce secteur, malgré l'interdiction.

  - *M. Searle indique que le citoyen sera contacté pour un suivi une fois la demande analysée.*
  - *M. Copeman indique qu'en ce qui concerne le stationnement de voitures devant la bouche d'incendie, le message sera transmis aux services afin d'assurer que les règlements soient appliqués.*
  
- Harry Charlton

Soulève que la circulation est élevée et dangereuse dans le secteur des boulevards De Maisonneuve et Décarie, du chemin Upper Lachine et de la piste cyclable.

  - *M. McQueen rappelle que des mesures ont été prises afin de rendre le secteur plus sécuritaire, notamment l'aménagement d'une piste cyclable et la modification de la signalisation, mais qu'il y a encore du progrès à faire. Il suggère que l'aménagement d'un pont pour les cyclistes au dessus du boulevard Décarie pourrait résoudre le problème.*
  - *M. Copeman indique qu'un suivi sera effectué auprès de la SPVM afin qu'il y ait plus de surveillance dans ce secteur.*
  
- Joël Coppieters

En lien avec le point 65.01 de l'ordre du jour, demande s'il y a des progrès dans les démarches pour divulguer des informations sur Internet à l'égard des propriétaires de logements, notamment afin de savoir si des plaintes et infractions existent contre ces derniers.

  - *M. Copeman indique que la position de la Direction de l'habitation est à l'effet que cette information est protégée par le Code civil du Québec, sous la responsabilité de la Régie du logement. Il ajoute qu'il existe également une problématique de confidentialité.*
  - *M. Rotrand clarifie que le parallèle présenté par le citoyen relatif aux informations de salubrité divulguées chez les restaurateurs n'est pas applicable au Québec.*
  
- Pierre Chartrand

En lien avec l'église Saint-Columba, demande ce que le conseil peut faire pour assurer son entretien et si la Ville à l'intention de retirer les souches sur le terrain avant les célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire.

  - *M. Copeman rappelle l'existence de règlements exigeant que les bâtiments, même vacants, soient entretenus. En ce qui concerne l'essouchage, l'arrondissement accuse un retard important à cet égard et il indique qu'un contrat sera octroyé à une firme pour tenter de rattraper ce retard, mais qu'il ne peut pas privilégier le terrain situé devant l'église.*



- *Mme Duplantie indique qu'il y a eu une inspection du bâtiment suite au dernier conseil et confirme que le propriétaire a la responsabilité d'assurer l'entretien du bâtiment, même s'il est vacant. Elle ajoute que des avis ont été émis à cet égard et qu'un suivi est effectué.*
  
- Veronica Banko
 

Demande ce qui peut être fait afin d'éviter le bruit permanent des machines pour les travaux et constructions de propriétés dans l'arrondissement, et suggère qu'aucune machinerie ou outils ne soit utilisés les dimanches.

  - *M. Plante indique qu'à sa connaissance, les travaux peuvent être effectués de 7 heures à 22 ou 23 heures, 7 jours par semaine.*
  - *M. Copeman présume qu'il faudrait changer la réglementation et indique que des discussions pourront se tenir afin d'évaluer les solutions et fournir un suivi à la citoyenne.*
  
- Malaka Ackaoui
 

**Dépose une pétition** concernant l'amélioration de l'environnement urbain de Saint-Raymond, souhaite que des gestes de verdissement soient effectués sans plus tarder et demande si du verdissement est prévu dans les projets de réfection des rues.

  - *M. Copeman clarifie qu'il n'existe pas de programme particulier d'urbanisme de Saint-Raymond, mais indique avoir convenu avec M. McQueen de relancer le programme, puisque la planification de ce secteur est importante. Il précise n'avoir jamais suggéré qu'il faille attendre le PPU ou la fin des constructions de l'échangeur Turcot pour effectuer certaines améliorations et indique que des suggestions et gestes pourront être posés.*
  - *M. McQueen confirme que la sécurité des piétons ne doit pas être négligé, particulièrement à Saint-Raymond, et fait part de son appui quant à la plantation de fleurs le long du chemin Upper Lachine.*
  
- Jean Côté
 

Demande si l'église Saint-Columba sera réintégrée à la liste des bâtiments patrimoniaux, et s'il est envisageable que les bâtiments significatifs de l'arrondissement soient signalés avec des plaques ou autre, notamment à l'aube du 375<sup>e</sup> anniversaire de la Ville.

  - *M. Copeman indique que la réintégration de l'église dans la liste des bâtiments patrimoniaux n'est pas automatique, que cette question est présentement sous analyse par la Ville centre, et que dans l'intervalle, l'église est protégée par le Plan d'urbanisme. En ce qui concerne l'identification des bâtiments significatifs dans la cadre du 375<sup>e</sup> anniversaire, il ne croit pas qu'une telle suggestion ait été retenue.*
  
- Andrew Morrow
 

En lien avec les problèmes de stationnement sur l'avenue Connaught et la pétition déposée à cet égard, indique que la réglementation du temps de stationnement a engendré d'autres problèmes affectant notamment la circulation et la sécurité dans le secteur.

  - *M. Searle suggère au citoyen de le contacter.*
  - *M. Rotrand indique que le conseil a pris une décision unanime il y a quelques mois, afin que les services suppriment le stationnement sur la rue Sherbrooke à l'ouest de la rue West Broadway jusqu'au terminus, dans le but d'accommoder les autobus.*
  - *M. Copeman indique que le problème vise la modification de la réglementation relative au stationnement.*



- Bernadette Thibaudeau À titre d'infirmière au CLSC Côte-des-Neiges, indique que 40 % des logements de l'arrondissement hébergeant des enfants ont de la moisissure, et demande si davantage de mesures préventives pourraient être prises à cet égard.
  - *M. Copeman indique que l'administration précédente, sous le maire par intérim M. Perez, a débuté un programme d'inspection préventive, auquel s'ajoutent les inspections visant l'insalubrité et la moisissure, avec la Direction de l'habitation de la Ville. Il ajoute que cette dernière a récemment travaillé avec la Direction de la santé publique afin d'élaborer une grille d'analyse de la moisissure.*
  - *M. Perez précise qu'il y a différents intervenants ayant un rôle spécifique à jouer à cet égard, tels que la Direction de la santé publique, la Régie du logement, les locataires et les propriétaires. Il ajoute que l'arrondissement intervient par le biais du service de l'inspection des bâtiments, ainsi que par des inspections préventives, et souligne son amélioration progressive.*
  
- Monique Charpentier En lien avec l'église Saint-Columba, annonce l'inscription de cette dernière par Héritage Montréal comme site vulnérable, et demande si la ville pourrait être plus proactive afin d'arrêter la détérioration du bâtiment et encourager les idées pour le réutiliser. Demande si des réparations urgentes selon un rapport d'évaluation technique rendu en 2015 pourraient être effectuées.
  - *M. Copeman indique qu'en ce qui concerne la réutilisation du bâtiment, toutes les idées sont bienvenues, mais qu'il s'agit du domaine privé, et qu'il n'a aucunement l'intention de recommander son achat pour une utilisation institutionnelle, puisque l'arrondissement a déjà deux bâtiments excédentaires vacants.*
  - *Mme Duplantie réitère que le bâtiment fera l'objet d'inspections continues. Elle précise que l'entretien visé est celui d'un bâtiment vacant et qu'en conséquence, aucun changement intérieur ne peut être exigé, à moins qu'il ne s'agisse d'une question de sécurité ou de construction. Quant au rapport d'évaluation technique, elle indique que les inspecteurs de la Ville ont un règlement à faire respecter et que celui-ci constitue la base de l'inspection.*

La période de questions et de demandes du public de 90 minutes est maintenant terminée.

---

## PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Peter McQueen En lien avec l'église Saint-Columba, demande à Mme Duplantie si le propriétaire pourrait séparer la propriété en deux lots, afin de les vendre à deux communautés religieuses différentes.
  - *Mme Duplantie indique que la propriété fait l'objet d'un lot, avec un seul bâtiment, et que pour le diviser, il faudrait relotir et vérifier si cela engendre des dérogations.*
 Demande l'utilité de la pose d'un certain produit sur la piste cyclable du boulevard De Maisonneuve, du côté du chemin de fer.
  - *M. Plante indique que cela a été fait à la demande de l'association cycliste afin d'éviter que des saletés se retrouvent sur la piste cyclable et que les plantes n'y poussent.*
  - *M. Copeman indique que certains morceaux du produit sont tombés sur la piste et qu'un nettoyage devrait être effectué.*





- Marvin Rotrand

Demande quand le poste de taxi déplacé de l'avenue de Westbury, au nord du chemin Queen-Mary, pourra réintégrer son emplacement original.

  - *M. Plante indique qu'une demande a été effectuée en ce sens et qu'on envisage un délai de deux ou trois semaines pour sa réintégration, ainsi que possiblement celle d'une station Bixi.*

Souligne la satisfaction et la gratitude du conseil quant à la qualité du travail de M. Farid Ouaret quant aux programmes de réfection routière et demande à ce que le message lui soit transmis.

  - *M. Plante indique que le message sera transmis et souligne également le travail de M. Boutin à cet égard.*
  
- Magda Popeanu

En lien avec des plaintes de citoyens, demande quand le ménage de printemps sera terminé.

  - *M. Plante indique qu'il envisage un délai additionnel de deux semaines et précise que ce nettoyage est tributaire de la température et des risques de gel. Jusqu'à présent, l'accent a été mis sur le nettoyage des rues afin de pouvoir procéder au marquage des traverses piétonnières.*

Demande ce qui sera fait pour le nettoyage du parc Jean-Brillant afin de le rendre plus attrayant.

  - *M. Plante indique que ce parc est victime de sa popularité auprès des étudiants de l'Université de Montréal, mais que les équipes de la Ville sont constamment sur place afin d'en assurer son entretien. En ce qui concerne les tables, la demande de modification est sous analyse afin d'en faciliter l'accès aux aînés. Finalement, il souligne que la saison n'est pas idéale pour se pencher sur la végétation, mais il espère que les plantations de l'année dernière prendront leur plein potentiel au cours des prochains mois.*

---

## CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée.

---

## RÉSOLUTION CA16 170115

### PRISE EN CHARGE - TRAVAUX SUR DES RUES DU RÉSEAU ROUTIER ARTÉRIEL

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la *Charte de la Ville de Montréal*, que l'arrondissement prenne en charge la fourniture de certains services pour la coordination et la réalisation des travaux sur des rues du réseau routier artériel qui, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015, étaient comprises dans le réseau routier local, et ce dans le cadre de son Programme de réfection routière 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.01 1165153009



---

**RÉSOLUTION CA16 170116**

**CONTRAT - LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION VENTEC INC. -  
FUTURE ESPLANADE VICTORIA**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'accorder à Les Entreprises de construction Ventec Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'aménagement de la rue Buchan à partir de l'avenue Mountain Sights jusqu'à l'amorce de la future esplanade Victoria (300 m vers l'est), incluant la création d'une placette à l'angle de l'avenue Mountain Sights et de la rue Buchan, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public numéro CDN-NDG-16-AOP-DAUSE-006.

D'autoriser une dépense à cette fin de 2 115 631,25 \$, plus les taxes, pour un total de 2 432 447,03 \$, comprenant les contingences au montant de 286 375,42 \$, taxes incluses et tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1166801002

---

**RÉSOLUTION CA16 170117**

**PROLONGATION DE CONTRAT - SCIAGE DE BÉTON 2000 INC. -  
LOCATION D'UNE SCIE À BÉTON À LAME DE 36 POUCES AVEC  
OPÉRATEUR**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'autoriser la prolongation du contrat de Sciage de Béton 2000 inc., pour la location d'une scie à béton à lame de 36 pouces avec opérateur, incluant les accessoires, pour une période d'environ six mois, pour la réalisation en régie des travaux de réfections mineurs de trottoirs et d'autres travaux de voirie, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission 14-13412.

D'autoriser une dépense à cette fin de 54 411,92 \$ \$ (taxes Incluses) applicable aux taux de 2016, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.



D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1167291001

---

**RÉSOLUTION CA16 170118**

**PROLONGATION DE CONTRAT - QUALINET ENVIRONNEMENT INC. - NETTOYAGE DE CONDUITES D'ÉGOUT**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser la prolongation du contrat de la compagnie Qualinet Environnement inc. pour les travaux de nettoyage de conduites d'égout dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14128.

D'autoriser une dépense à cette fin de 53 978,27 \$ pour l'année 2016, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1167291005

---

**RÉSOLUTION CA16 170119**

**PROLONGATION DE CONTRAT - D.C. EXCAVATION INC. - LOCATION D'UNE RÉTROCAVEUSE AVEC OPÉRATEUR**

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser la prolongation du contrat de location d'une rétrocaveuse avec opérateur, pour l'année 2016, à D.C. Excavation inc., aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission 13-12588.

D'autoriser une dépense une dépense à cette fin de 150 528,03 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.



D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1167291002

---

**RÉSOLUTION CA16 170120**

**PROLONGATION DE CONTRAT - ABC ENVIRONNEMENT INC. - NETTOYAGE DES CHAMBRES DE VANNES**

Il est proposé par Jeremy Searle

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser la prolongation du contrat à ABC Environnement inc. pour le nettoyage des chambres de vannes dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour l'année 2016, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission numéro 14-13660.

D'autoriser une dépense à cette fin de 101 638,77 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1167291003

---

M. Russell Copeman s'absente. M. Marvin Rotrand prend le relais à titre de maire suppléant d'arrondissement.

---

**RÉSOLUTION CA16 170121**

**CONTRAT QUALIVAC INC. - NETTOYAGE DE PUISARDS, DRAINS DE PUISARDS, PANIERS RÉCUPÉRATEURS ET CHAMBRES DE VANNES**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Magda Popeanu



D'accorder à Qualivac inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de nettoyage de puisards, de drains de puisards, de paniers récupérateurs et de chambre de vannes incluant le transport et l'élimination des résidus aux conditions de la dite soumission, pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour une période de 2 ans (2016 et 2017), aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public numéro 16-15029.

D'autoriser une dépense à cette fin de 216 691,08 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1167291006

---

#### **RÉSOLUTION CA16 170122**

#### **PROLONGATION DE CONTRAT - HEWITT ÉQUIPEMENTS LTÉE - RÉTROCAVEUSE DE 95 HP SANS OPÉRATEUR**

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser la prolongation du contrat pour la location d'une rétrocaveuse de 95 hp sans opérateur, avec entretien et accessoires, pour une période de 12 mois, avec Hewitt Équipement Ltée, aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission TP-TECH-2011-26.

D'autoriser une dépense à cette fin de 81 305,72 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1167291004

---

#### **RÉSOLUTION CA16 170123**

#### **DÉPENSE ADDITIONNELLE - LES CONSTRUCTIONS ARGOZY INC. - TRANSFORMATION DU TERRAIN DE BOCCE**



Il est proposé par Jeremy Searle

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser une dépense additionnelle de 7 016,89 \$ taxes incluses, pour la réalisation des travaux de transformation du terrain de bocce en jardins d'agriculture urbaine de légumes et de fines herbes dans le parc de la Confédération, dans le cadre du contrat accordé à la firme Les Constructions Argozy inc. (résolution CA16 170059) majorant ainsi le montant du contrat de 49 261,04 \$ à 56 277,93 \$ taxes incluses, et faisant passer la dépense totale, comprenant les contingences, de 55 009,79 \$ à 62 026,68, taxes incluses.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

20.08 1155302013

---

Monsieur Russell Copeman reprend son rôle de président de la séance.

---

**RÉSOLUTION CA16 170124**

**CONTRAT - LIGNES-FIT INC. - MARQUAGE DE CHAUSSÉE**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

D'accorder à Lignes-Fit inc. le contrat pour les travaux de marquage de chaussée pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation numéro 16-15182.

D'autoriser une dépense à cette fin de 47 786.48 \$, taxes incluses, et tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

20.09 1165946004



**RÉSOLUTION CA16 170125****CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 10 ORGANISMES**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 5 800 \$, en apportant les modifications identifiées au tableau pour les deux organismes suivants pour une somme totale de 6 000 \$ :

- Association St-Vincent et Grenadines de Montréal inc.;
- Conseil communautaire NDG – BalconFête/*Porchfest*.

Organisme	Justification	Montant et Donateur
<b>L'Association St-Vincent et Grenadines de Montréal inc.</b> Case postale 396, Station Snowdon Montréal (Québec) H3X 3T3  a/s M. Alfred Dear, président	Pour aider à l'organisation de leurs nombreuses activités annuelles dans l'arrondissement.	<b>TOTAL : 250 \$</b>  Jeremy Searle 250 \$ Marvin Rotrand
<b>Groupe Caribbean Pioneer Women of Canada</b> 6767, chemin de la Côte-Saint-Luc, bureau 308 Montréal (Québec) H4V 2Z6  a/s Mme Janet Smith	Afin d'aider à l'organisation des activités culturelles, récréationnelles et sociales de cet organisme.	<b>TOTAL : 300 \$</b>  Russell Copeman 150 \$ Marvin Rotrand 150 \$
<b>La Ligue des Noirs du Québec</b> 5201, boulevard Décarie Montréal (Québec) H3W 3C2  a/s M. Peter Francis, président	Dans le cadre de ses activités annuelles touchant la justice sociale et les droits de la personne, notamment la Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition qui aura lieu le 23 août 2016.	<b>TOTAL : 1 000 \$</b>  Marvin Rotrand 500 \$ Magda Popeanu 500 \$
<b>Carrefour jeunesse-emploi de Côte-des-Neiges</b> Carrefour jeunesse-emploi de CDN 6555, chemin de la Côte-des-Neiges Montréal (Québec) H3S 2A6  a/s M. Brian Smith, coordonnateur de projet	Pour aider à l'organisation des activités annuelles communautaires lors de la Fête du Canada, le 1 <sup>er</sup> juillet 2016 dans le parc Van Horne.	<b>TOTAL : 750 \$</b>  Russell Copeman 250 \$ Lionel Perez 250 \$ Magda Popeanu 250 \$
<b>12<sup>e</sup> Groupe scout Notre-Dame-Grâce</b> 5333, avenue Notre-Dame-de-Grâce Montréal (Québec) H4A 1L2  <b>émettre le chèque à :</b> <b>12<sup>e</sup> Poste Kampi NDG</b> M. Gabriel Noel-Letendre, animateur responsable 1294, rue Panet Montréal (Québec) H2L 2Y8	Afin d'aider à amasser des fonds lors d'un souper-bénéfice qui permettront à des jeunes de 14 à 18 ans de découvrir l'est du Canada au cours d'un voyage d'une durée de 12 jours.	<b>TOTAL : 250 \$</b>  Peter McQueen 250 \$



<p><b>Balconfête/Porchfest</b> a/s Aurora Robinson et Sara Ring</p> <p><b>Fiduciaire :</b> <b>Conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce</b> 5964, avenue Notre-Dame-de-Grâce, bureau 204 Montréal (Québec) H4A 1N1</p> <p>a/s Mme Halah Al-Ubaidi, directrice générale</p>	<p>Afin d'aider à l'organisation des activités du Festival Balconfête/<i>Porchfest</i> qui aura lieu les 7 et 8 mai 2016.</p>	<p><b>TOTAL : 450 \$ - 650 \$</b></p> <p>Peter McQueen 200 \$ Jeremy Searle 250 \$ <b>Russell Copeman 200 \$</b></p>
<p><b>Organisme de participation de parents (OPP) de l'école Notre-Dame-des-Neiges</b> 5309, chemin de la Côte-des-Neiges Montréal (Québec) H3T 1Y4</p> <p>a/s Nancie Valenti, vice-présidente du CÉ de l'école Notre-Dame-des-Neiges et de la Maîtrise des petits chanteurs du Mont-Royal</p> <p>a/s M. Christian Baaklini, président du conseil d'établissement</p>	<p>Pour aider à la réalisation des activités organisées pour les enfants à la fin de l'année.</p>	<p><b>TOTAL : 500 \$</b></p> <p>Magda Popeanu 500 \$</p>
<p><b>La Communauté Érythréenne du Québec</b> 2025, avenue Belgrave Montréal (Québec) H4A 2L6</p> <p>a/s M. Major Abraha Teklemichael, président</p>	<p>Pour aider la participation aux activités sportives de la Communauté Érythréenne au Parc Georges-Saint-Pierre.</p>	<p><b>TOTAL : 500 \$</b></p> <p>Russell Copeman 300 \$ Peter McQueen 100 \$ Jeremy Searle 100 \$</p>
<p><b>Association des Hindous du Bangladesh du Québec</b> 4875, avenue Bourret, bureau 301 Montréal (Québec) H3W 1L2</p> <p>a/s M. Goutam Mitra, président</p>	<p>Pour aider à l'organisation d'activités pour le festival « Durga Puja ».</p>	<p><b>TOTAL : 800 \$</b></p> <p>Russell Copeman 200 \$ Marvin Rotrand 300 \$ Lionel Perez 300 \$</p>
<p><b>Dépôt alimentaire Notre-Dame-de-Grâce</b> 2146, avenue Marlowe Montréal (Québec) H4A 3L5</p> <p>a/s M. Daniel Rotman, directeur général</p>	<p>Pour aider à la culture des fruits et légumes dans le jardin communautaire du parc de la Confédération.</p>	<p><b>TOTAL : 1 000 \$</b></p> <p>Jeremy Searle 1 000 \$</p>

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1165265006

**RÉSOLUTION CA16 170126**

**CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - 2 ORGANISMES**





Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 7 500 \$ (incluant toutes les taxes applicables), à l'Association des Philippins de Montréal et Banlieues (F.A.M.A.S.) pour la réalisation de l'événement « Pista Sa Nayon » (Fête des villages) le 17 juillet 2016.

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 7 500 \$ (incluant toutes les taxes applicables), au Conseil des associations canadiennes philippines du Québec pour la réalisation de la Journée de l'indépendance des Philippines le 25 juin 2016.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1167061003

---

## **RÉSOLUTION CA16 170127**

### **CONTRAT - PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC. - PRR-4-2016**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat au montant de 3 108 624,58 \$ taxes incluses, pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux de chaussées, ainsi que la reconstruction en entier ou en partie des trottoirs et bordures, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce - PRR-4-2016 (rues artérielles), aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-TP-024.

D'autoriser une dépense à cette fin de 3 207 452,37 \$, comprenant les contingences au montant de 282 602,24 \$, taxes incluses, les incidences au montant de 30 000 \$, taxes incluses, et tous les frais accessoires.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, le cas échéant, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



20.12 1165153008

---

**RÉSOLUTION CA16 170128**

**CONTRAT - PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC. - PRR-2-2016**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

D'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat au montant de 2 878 676,51 \$ taxes incluses, pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux de chaussées, ainsi que la reconstruction en entier ou en partie des trottoirs et bordures, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce - PRR-2-2016 (rues locales), aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-TP-008.

D'autoriser une dépense à cette fin de 2 974 741,51 \$, comprenant les contingences au montant de 261 697,86 \$, taxes incluses, les incidences au montant de 30 000 \$, taxes incluses, et tous les frais accessoires.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, le cas échéant, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.13 1165153007

---

**RÉSOLUTION CA16 170129**

**CONTRAT - GROUPE TNT INC. - PRR-1-2016**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'accorder au Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat au montant de 4 655 492,51 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux de chaussées, ainsi que la reconstruction en entier ou en partie des trottoirs et bordures, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce - PRR-1-2016 (rues locales), aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-TP-007.

D'autoriser une dépense à cette fin de 4 784 802,51 \$, comprenant les contingences au montant de 423 226,60 \$, taxes incluses, les incidences au montant de 30 000 \$, taxes incluses, et tous les frais accessoires.



D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, le cas échéant, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.14 1165153006

---

### **RÉSOLUTION CA16 170130**

#### **CONTRAT - LES ENTREPRISES KÉPASC - TRAVAUX D'ESSOUCHEMENT**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'accorder à Les Entreprises KéPasc (7762763 Canada inc.), le contrat pour des travaux d'essouchement pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

D'autoriser une dépense à cette fin de 107 264, 21 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense tel qu'inscrit à même l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.15 1161371002

---

### **RÉSOLUTION CA16 170131**

#### **ACHAT DE BILLETS DE FAVEUR - ALOUETTES DE MONTRÉAL - 17 JUIN 2016**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser l'achat de 400 billets de faveur pour assister au match de football des Alouettes de Montréal, qui se tiendra le 17 juin 2016, lesquels seront redistribués aux organismes communautaires et sportifs de l'arrondissement.



D'autoriser une dépense à cette fin de 2 400 \$, taxes et frais administratifs inclus.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1165284003

---

### **RÉSOLUTION CA16 170132**

#### **PRÉVENTIONNISTE EN SST ET ASSIGNATIONS TEMPORAIRES 2017**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Jeremy Searle

D'affecter la somme de 350 000 \$ du fonds de réserve en santé et sécurité au travail (SST) et prolonger pour un an le poste de préventionniste en SST et financer le coût relié aux assignations temporaires pour 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1164570011

---

### **RÉSOLUTION CA16 170133**

#### **PROTOCOLE D'ENTENTE - COFJQ 2016**

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Lionel Perez

D'approuver le protocole d'entente à intervenir entre l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et le Comité organisateur de la finale des Jeux du Québec – Montréal, été 2016 (COFJQ – 2016).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1167059011

---



**RÉSOLUTION CA16 170134**

**ORDONNANCE - FESTIVAL MONKLAND GRAND PRIX**

CONSIDÉRANT QUE les activités à être tenues dans le cadre de l'événement « Festival Monkland Grand Prix » s'inscrivent dans l'objectif de soutien aux associations de marchands qui réalisent des promotions commerciales.

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Russell Copeman

D'autoriser la tenue de l'événement « Festival Monkland Grand Prix » sur l'avenue de Monkland, entre les avenues Girouard et Hingston, entre les 9 et 13 juin 2016.

D'édicter en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro OCA16 17018 jointe à la présente permettant la fermeture de l'avenue de Monkland, entre les avenues Girouard et Draper, les 9, 10, 11, 12 et 13 juin 2016.

D'édicter en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro OCA16 17019 jointe à la présente permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, les 9, 10, 11 et 12 juin 2016.

D'édicter en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance numéro OCA16 17020 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, les 9, 10, 11 et 12 juin 2016.

D'édicter en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance numéro OCA16 17021 jointe à la présente permettant la cuisine de rue, les 9, 10, 11 et 12 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1162703001

---

Mme Magda Popeanu quitte la salle.

---

**RÉSOLUTION CA16 170135**

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - MAI, JUIN ET JUILLET 2016**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 2 mai 2016 » joint au sommaire décisionnel.



D'édicter les ordonnances numéros OCA16 17022, OCA16 17023 et OCA16 17024 autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1167061004

---

## RÉSOLUTION CA16 170136

### AVIS DE MOTION

M. Russell Copeman donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente il sera adopté un règlement visant à autoriser l'occupation du bâtiment situé au 2410–2412, rue Park Row Ouest, à des fins de garderie, en vertu de l'article 134 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (L.R.Q., chapitre S-4.1.1).

---

Un débat s'engage.

---

40.03 1166826007

---

## RÉSOLUTION CA16 170137

### ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA16 17263

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mars 2016, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Jeremy Searle

D'adopter, tel que soumis, le règlement RCA16 17263 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et le *Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal* (01-281) afin d'autoriser les conteneurs pour la récupération de vêtements, de tissus ou d'objets seulement dans certains secteurs, d'établir des normes pour l'implantation de ces conteneurs et de limiter le nombre permis par terrain.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1153779002

---

**RÉSOLUTION CA16 170138**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA16 17265**

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 avril 2016, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L..R.Q., c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance.

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Peter McQueen

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA16 17265 modifiant le *Règlement sur les tarifs* (exercice financier 2016) (RCA15 17256), afin d'y inclure les tarifs pour effectuer une recherche historique de bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1164570007

---

**RÉSOLUTION CA16 170139**

**DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR EN COPROPRIÉTÉ DIVISE - 5399 À 5401, AVENUE BOURRET**

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Marvin Rotrand

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 5399 à 5401, avenue Bourret, conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1166863001

---

**RÉSOLUTION CA16 170140**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA16 17266**



ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 avril 2016, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c.C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Russell Copeman

D'adopter, tel que soumis, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018, le Règlement RCA16 17266 autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour la réalisation de divers travaux au Centre Culturel Notre-Dame-de-Grâce et abrogeant le règlement autorisant un emprunt de 250 000 \$ pour l'achat d'équipements et de mobilier pour le Centre Culturel NDG (RCA14 17245).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1167078002

---

#### **RÉSOLUTION CA16 170141**

#### **DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR EN COPROPRIÉTÉ DIVISE - 5175 À 5177, AVENUE EARNSCLIFFE**

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Marvin Rotrand

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 5175 à 5177, avenue Earnscliffe, conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1166863002

---

#### **RÉSOLUTION CA16 170142**

#### **DÉROGATION MINEURE - 4148-4152, AVENUE MARCIL**

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Russell Copeman





D'accorder une dérogation mineure à la proportion de la façade construite à l'alignement de construction, autorisé par l'article 52 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), afin de permettre la construction d'une mezzanine sur le toit du bâtiment situé au 4148-4152, avenue Marcil en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (RCA02 17006).

---

Un débat s'engage.

---

**Mme Magda Popeanu est de retour.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1166826005

---

## **RÉSOLUTION CA16 170143**

### **RÉSOLUTION APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP-89**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumise, la résolution approuvant le projet particulier PP-89 visant à autoriser l'usage "école secondaire" et permettre la construction d'un nouveau bâtiment situé au 5500 avenue Westbury, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

#### **SECTION I TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique au lot 2 647 476 du Cadastre du Québec tel qu'identifié sur le plan préparé par Robert Katz, arpenteur-géomètre, portant le numéro 7298 de ses minutes, daté du 2 juin 2015 et joint en annexe A à la présente résolution.

#### **SECTION II AUTORISATIONS**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction et l'occupation d'un nouveau bâtiment sont autorisées conformément à la présente résolution.

À cette fin, il est permis de déroger :

1° aux articles 8, 9, 21, 21.1, 22, 40, 41, 123, 541, 547, 560 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276);



2° aux articles 3 et 11 du *Règlement sur l'agrandissement du centre communautaire juif Ben Weider situé au 5500, avenue Westbury (98-110)*.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

### **SECTION III CONDITIONS**

#### **SOUS-SECTION I USAGES**

3. En plus des usages autorisés par le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276)*, l'usage « école secondaire » de la catégorie d'usage E.4 (1) est autorisé sur une superficie de plancher maximale de 9 800 mètres carrés.

#### **SOUS-SECTION II CADRE BÂTI**

4. Le bâtiment doit compter 3 étages et une construction hors toit.

5. La hauteur maximale du bâtiment doit être de 19,80 mètres incluant la construction hors toit.

6. Le retrait de la cage d'escalier de la construction hors toit peut être de 5,66 mètres par rapport à la façade ayant front sur l'avenue Westbury.

7. Le taux d'implantation du terrain doit être égal ou inférieur à 70%.

8. Une aire de chargement peut être située dans la cour avant sur le boulevard Édouard-Montpetit à une distance minimale de 5 mètres de la voie publique.

Cette aire de chargement doit être située à une distance minimale de 10 mètres de l'avenue Mountain Sights et ne pas empiéter dans la partie de la cour avant située devant le prolongement du plan de façade le plus près de l'avenue Mountain Sights.

Cette aire de chargement ne doit pas être isolée par une clôture.

Cependant, le pourtour de l'aire de chargement doit faire l'objet d'un aménagement paysager. Cet aménagement paysager doit être approuvé conformément à l'article 21 de la présente résolution.

9. L'accès véhiculaire au stationnement intérieur du bâtiment doit être situé sur l'avenue Westbury.

10. Aucun élément technique tel qu'une chambre annexe, un transformateur sur socle, un espace de cueillette de déchets et de matières recyclables ne peut être situé à l'extérieur du bâtiment sauf s'il est situé sur un toit, dans ce cas, il ne doit pas être visible d'une voie publique.

Aucun conteneur à déchets ou à recyclage n'est autorisé à l'extérieur.



### **SOUS-SECTION III AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET OCCUPATION DES COURS ET DES TOITS**

- 11.** Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager préparé par un expert dans le domaine et comprenant un tableau de plantation indiquant le nombre, les variétés et les dimensions des arbres qui seront plantés sur le site.
- 12.** Les cours situées devant les plans de façade doivent être pourvues d'un aménagement paysager comprenant minimalement des plantations d'arbres, d'arbustes, de plantes annuelles et de plantes vivaces.
- 13.** Une terrasse extérieure peut être aménagée dans la partie sud-est de la cour avant ayant front sur le boulevard Édouard-Montpetit.
- 14.** Une partie de chaque toit doit être aménagée avec une terrasse, un patio ou une pergola. À défaut d'avoir un tel aménagement, un toit doit être soit végétalisé, soit partiellement réfléchissant, soit de couleur blanche.
- 15.** Les abris temporaires pour automobiles, vélos ou piétons, autres que les auvents, sont interdits en cour avant. Ils sont également interdits au-dessus d'une voie d'accès à un stationnement.
- 16.** À l'exception d'une clôture exigée par le *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (RLRQ, chapitre S-4.1.1, r. 2) ou tout autre disposition applicable à une garderie ou à un centre de la petite enfance, les clôtures ne sont pas autorisées dans les cours avant.

Malgré l'alinéa précédent, un muret peut être aménagé s'il fait partie d'un aménagement paysager. Un tel muret doit être approuvé selon les critères prévus à l'article 21 de la présente résolution.

### **SOUS-SECTION IV STATIONNEMENT**

- 17.** Aucune unité de stationnement extérieur n'est autorisée.
- 18.** L'aire de stationnement doit être aménagée à l'intérieur du bâtiment. Le nombre minimal d'unités de stationnement est 20.
- 19.** Le nombre d'unités de stationnement pour vélos doit être de 45. Au moins 40 de ces unités doivent être aménagées à l'extérieur.

### **SECTION IV AMÉNAGEMENT, ARCHITECTURE ET DESIGN**

- 20.** Toute demande de permis de construction, d'agrandissement ou de transformation d'un bâtiment ainsi que l'aménagement paysager d'un terrain, visée par la présente résolution, doit être approuvée conformément titre VIII et selon les critères énoncés au chapitre III du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), en plus des objectifs et critères prévus aux article 21 et 22 de la présente résolution.



**21. Les objectifs visés sont les suivants :**

- 1° favoriser la construction d'un bâtiment d'architecture contemporaine de qualité et assurer l'intégration de la nouvelle construction à l'environnement existant;
- 2° favoriser l'accessibilité universelle au bâtiment;
- 3° accroître la présence de la végétation sur les toits, les terrasses et dans les cours;
- 4° atténuer la visibilité de l'aire de chargement et de l'entrée du stationnement intérieur par la présence de végétation.

**22. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte de ces objectifs sont les suivants :**

- 1° l'implantation au sol, l'alignement de construction, la volumétrie, le traitement architectural du bâtiment, la qualité des matériaux de revêtement ainsi que l'aménagement des espaces libres doivent respecter le caractère général de la construction et des aménagements illustrés aux plans intitulés "École secondaire Herzliah – Nouveau Bâtiment" préparés par Guy Caron, architecte, datés du 13 janvier 2016 et joints en annexe B de la présente résolution;
- 2° la brique d'une couleur semblable à celle du bâtiment du Centre communautaire juif Ben Weider, les panneaux composites, l'aluminium anodisé et le verre doivent constituer les principaux parements extérieur des façades;
- 3° les parements extérieurs doivent présenter des qualités de durabilité;
- 4° le traitement architectural des zones ombragées, particulièrement le mur ayant front sur l'allée des écoliers, doit intégrer des matériaux qui permettent la réflexion de la lumière;
- 5° l'effet de masse créé par le volume du bâtiment doit être atténué par la présence des ouvertures, des terrasses et une utilisation judicieuse des matériaux. Le verre doit être privilégié. Les matériaux doivent contribuer à donner un caractère contemporain au bâtiment;
- 6° le traitement architectural des façades doit favoriser un dialogue entre les ouvertures du nouveau bâtiment et l'ensemble des meneaux des murs;
- 7° le plan de façade du rez-de-chaussée doit favoriser un lien avec le domaine public et contribuer à l'animation de la rue;
- 8° l'apparence architecturale de la façade ayant front sur le boulevard Édouard-Montpetit doit être traitée comme une façade principale;
- 9° les accès aux différents établissements situés dans le bâtiment doivent être signalés distinctement et les fonctions de ces derniers exprimées clairement;
- 10° la conception des accès doit chercher à réduire la différence de hauteur entre la voie publique et les accès au bâtiment afin de favoriser l'accessibilité universelle. Les sentiers pour l'accessibilité universelle doivent être aménagés de manière à être sécuritaires, sans obstacle, bien délimités et éclairés entre le bâtiment et la voie publique;
- 11° le traitement de la passerelle, de la construction hors-toit et des portes de garages du stationnement intérieur doit s'intégrer à l'ensemble des éléments



architecturaux du bâtiment. L'aluminium anodisé peut constituer le parement principal de la construction hors-toit et de la passerelle;

12° le garde-corps au toit doit s'intégrer à l'ensemble des éléments architecturaux du bâtiment;

13° la conception du bâtiment doit favoriser l'aménagement paysager de toits terrasses accessibles depuis les espaces intérieurs adjacents;

14° les équipements techniques et mécaniques situés sur un toit doivent être dissimulés soit derrière une végétation dense, soit derrière des écrans architecturalement liés au bâtiment ou doivent recevoir un traitement qui favorise leur intégration à celui-ci et localisé de manière à favoriser une utilisation du toit par les usagers de l'école;

15° le verdissement du toit et l'utilisation de matériaux perméables pour les aménagements paysagers doivent être maximisés;

16° l'œuvre d'art de la façade ayant front sur le boulevard Édouard-Montpetit doit être compatible avec le message et l'identité de l'école;

17° l'aménagement paysager doit être conçu de manière à limiter les surfaces minéralisées et à maximiser la couverture végétale. Il doit enrichir la végétation naturelle ou paysagère. Au moins 15 % de la superficie du terrain non construit doit être plantée en pleine terre. Un toit ou un mur végétalisé compte pour 5 % du verdissement total exigé;

18° la construction d'un muret doit être conçue en minimisant ses effets sur le paysage, la végétation et la topographie du site où il s'implante;

19° les aménagements doivent contribuer à atténuer la visibilité de l'aire de chargement dans la partie sud-est de la cour avant sur le boulevard Édouard-Montpetit;

20° l'aménagement de la voie d'accès véhiculaire au stationnement intérieur et de l'aire de chargement doit se faire de façon à minimiser sa présence sur rue et assurer la sécurité des piétons, tout en optimisant le fonctionnement de l'ensemble;

21° les aménagements de stationnement pour vélo doivent être facilement accessibles.

## **SECTION V DÉLAIS**

**23.** La demande de permis de construction doit être déposée dans les 60 mois suivant l'adoption de la présente résolution.

En cas de non-respect du premier alinéa, l'autorisation prévue à la présente résolution est nulle et sans effet.

**24.** Les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction.



**Annexe A**

Plan relatif au lot 2 647 476 du Cadastre du Québec, préparé par Robert Katz, arpenteur-géomètre, portant le numéro 7298 de ses minutes et daté du 2 juin 2015.

**Annexe B**

Plans intitulés "École secondaire Herzliah – Nouveau Bâtiment" préparés par Guy Caron, architecte et datés du 27 janvier 2016.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1153779004

---

**RÉSOLUTION CA16 170144**

**RÉSOLUTION APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP-90**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumise, la résolution approuvant le projet particulier PP-90 visant à modifier la résolution approuvant le projet particulier PP-58 visant à autoriser la construction d'un nouveau pavillon des soins critiques (K) et une clinique médicale associée pour l'Hôpital général juif, situé au 3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017) - Résolution CA11 170463.

1. L'article 2 de la résolution CA11 170463 approuvant le projet particulier PP-58 visant à autoriser la construction d'un nouveau pavillon des soins critiques (K) et une clinique médicale associée, pour l'Hôpital général juif, situé au 3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017) est modifiée à son alinéa 2, par l'insertion :

1° après le mot « déroger », du mot « , notamment »;

2° au paragraphe 1°, du nombre « 123, » après le nombre « 34, ».

2. Cette résolution est modifiée par l'ajout, après l'article 17 de la sous-section 2 « Usage », de l'article suivant :

« 17.1. L'usage « centre hospitalier » de la catégorie E.5(3) est autorisée pour le pavillon "N" dont l'adresse est le 5800 chemin de la Côte-des-Neiges. ».

3. L'article numéro « 17 » de la sous-section « Stationnement » est modifié pour devenir l'article numéro « 17.2 ».



---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1163779001

---

## **RÉSOLUTION CA16 170145**

### **PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-91**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le projet de résolution approuvant le projet particulier PP-91 visant à autoriser les usages des catégories E.1(1) et E.1(3), qui comprennent notamment les usages parc et esplanade, sur le site du concessionnaire Volvo situé au 4815 rue Buchan et sur les espaces adjacents relevant du domaine public, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement* (RCA02 17017).

De mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

#### **SECTION I**

##### **TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique au territoire correspondant aux lots 2 648 742 et 2 648 743 ainsi qu'aux parties des lots 2 652 055, 2 652 056 et 2 652 057 identifié au plan joint à l'annexe A.

#### **SECTION II**

##### **AUTORISATION**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, les usages des catégories E.1(1) et E.1(3) y sont autorisés.

À cette fin, il est notamment permis de déroger à l'article 123 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276).

3. Toute autre disposition réglementaire non incompatible continue de s'appliquer.



**ANNEXE A**

Plan préparé par le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) de la Ville de Montréal et la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

---

Un débat s'engage.

---

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

40.12 1166826006

---

**RÉSOLUTION CA16 170146****DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - MARS 2016**

M. Russell Copeman dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044), pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2016.

60.01 1164535004

---

**RÉSOLUTION CA16 170147****DÉPÔT - PROJECTION DE L'ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE**

M. Russell Copeman dépose une projection de l'évolution des dépenses et des revenus pour l'année 2016 en date du 31 mars 2016.

60.02 1166954002

---

**RÉSOLUTION CA16 170148****MOTION - REGISTRE DES BAUX MONTRÉLAIS**

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement de CDN–NDG ont reçu en février 2016, une demande de soutien financier d'une entreprise sociale, *monloyer.quebec*, souhaitant permettre aux locataires et aux décideurs publics de faire des choix éclairés en matière de logement et de faire avancer les connaissances en la matière au bénéfice de tous;

ATTENDU QUE cette entreprise sociale, *monloyer.quebec*, se propose de collecter, analyser et rendre accessible par une application web les données ouvertes sur les logements locatifs à Montréal;





ATTENDU QUE selon les données de la Communauté métropolitaine de Montréal, près de 65 % des ménages résidants sur le territoire de la Ville de Montréal sont locataires, et plus de 40 % d'entre eux dépensent plus de 30 % de leur revenu pour se loger;

ATTENDU QUE malgré l'importance de cet enjeu, les seules données fiables sur les loyers payés sur le territoire de la Ville sont celles de l'Enquête sur le marché locatif effectuée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Si cette enquête permet d'estimer le loyer moyen payé à l'échelle d'un arrondissement, elle ne tient pas compte des commodités et services fournis et ne dispose pas de précisions pour une analyse à l'échelle d'un quartier, d'un secteur, d'une rue;

ATTENDU QUE l'arrondissement de CDN-NDG est composé de plus de 70 % de locataires;

ATTENDU QUE la participation de l'arrondissement de CDN-NDG à ce projet permettra de rendre notre territoire plus transparent en ce qui a trait aux logements locatifs disponibles et, à terme, à rendre notre arrondissement plus accessible aux locataires;

ATTENDU QUE les arrondissements de Rosemont-La-Petite-Patrie, Plateau-Mont-Royal et du Sud-Ouest ont déjà répondu favorablement à cette demande;

ATTENDU QUE la somme demandée représente 24 000 \$ par année à partager avec plusieurs arrondissements.

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Magda Popeanu

De demander aux membres du conseil d'arrondissement de soutenir la mission de l'entreprise sociale *monloyer.quebec* dans la mise en œuvre de ce registre des baux montréalais.

D'y contribuer financièrement pour une somme d'environ 5 000 \$ pour la première année d'implantation.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

De reporter ce dossier à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 juin prochain.

Monsieur le maire Russell Copeman, la conseillère Magda Popeanu et les conseillers Marvin Rotrand, Lionel Perez et Jeremy Searle votent en faveur de la proposition.

Le conseiller Peter McQueen vote contre la proposition.

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

65.01 1163571004



L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

La séance est levée à 22 h 50.

---

Russell Copeman  
Le maire d'arrondissement

---

Geneviève Reeves  
La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA16 170113 à CA16 170148 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

